



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

AVIS PUBLIC

Adressé à l'ensemble des citoyens de la municipalité de Lorrainville

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LORRAINVILLE POUR L'ANNÉE 2026**

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la municipalité de Lorrainville par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière :

Conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, avis public est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité de Lorrainville, que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 se tiendront à la salle du conseil, située au 2 rue St-Jean-Baptiste Est, à 20 h 00, aux dates suivantes :

- 13 janvier
- 10 février
- 10 mars
- 14 avril
- 12 mai
- 9 juin
- 14 juillet
- 11 août
- 8 septembre
- 13 octobre
- 10 novembre
- 8 décembre

DONNÉ À LORRAINVILLE CE 3^E JOUR D'OCTOBRE DE L'AN 2025.



Edith Lebel

Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Edith Lebel, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Lorrainville, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis ci-annexé en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site web de la municipalité de Lorrainville le 3 octobre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3 octobre 2025.



Edith Lebel

Directrice générale/greffière-trésorière